



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

CGV mises à jour – 17/12/22

PRÉAMBULE

L'organisme de formation Les Explorateurs Engagés, SIRET 90922397600012, dont le siège social est situé au 679 avenue de la République, 59800 Lille, organise et dispense des formations professionnelles.

Son activité de formation est enregistrée auprès du préfet de région HAUTS-DE-FRANCE sous le numéro 32591129459. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

La signature par le Client des présentes Conditions Générales de Vente (ci-après «CGV») emporte leur acceptation pleine et entière. Les CGV prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord cadres ou accord commercial spécifique réalisé avec le client. Tous autres documents de Les Explorateurs Engagés tels que prospectus, catalogues, n'ont qu'une valeur indicative. Le fait que l'organisme Les Explorateurs Engagés ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

1 – INSCRIPTION

Vous disposez de la possibilité de vous inscrire par courrier électronique (contact@lesexplorateursengages.com) ou suite à un RDV d'échange pris en cliquant sur le lien suivant <https://calendly.com/lesexplorateursengages>.

Votre inscription sera prise en compte à réception de la convention ou contrat de formation professionnelle ainsi que de ces présentes CGV dûment signés et portant cachet commercial (si possible).

Pour les formations à distance, il appartient au participant de s'assurer de la bonne configuration de leur matériel informatique, avant la formation dans les délais impartis.

2 - ANNULATION

Pour être prise en compte, toute annulation doit être communiquée par écrit.

Vous disposez de la faculté d'annuler une inscription sans frais sous réserve d'en informer Les Explorateurs Engagés par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel avec accusé de réception à contact@lesexplorateursengages.com reçu au plus tard quatorze [14] jours calendaires avant la date de la formation.

En cas d'annulation reçue moins de quatorze [14] jours calendaires avant la date de la formation, le montant de l'inscription reste dû en totalité à Les Explorateurs Engagés.

Toute formation à laquelle le participant ne s'est pas présenté ou n'a assisté que partiellement est due en totalité.

3 - TARIFS – PAIEMENT

Tous nos prix sont indiqués net de taxes, conformément à l'article 261 du Code Général des Impôts. L'entreprise « Les Explorateurs Engagés » est un organisme de formation non assujéti à la TVA sur ce type de prestation (bilan de compétences et formations).

Nos tarifs comprennent la formation, et les fichiers électroniques mis à disposition.

Pour toutes questions concernant nos conditions tarifaires, n'hésitez pas à nous contacter : contact@lesexplorateursengages.com

Sauf accord particulier, un règlement intégral devra intervenir avant le début de la prestation, comptant et sans escompte, à réception de facture pour les prestations (formation/bilan de compétences) financées par les entreprises.

L'article L6353-5 et suivant du Code du Travail encadrent les modalités de paiement lorsqu'un particulier finance lui-même sa formation ou bilan de compétences. Ces articles énoncent notamment que :

- aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant l'expiration du délai de rétractation de 14 jours après la signature du contrat
- un acompte de 30% maximum peut être versé avant le début de la formation
- les 70 % restant sont versés au fur et à mesure du déroulement de la formation

En cas de paiement effectué par un OPCO, l'accord de financement par votre OPCO doit nous parvenir avant le 1er jour de la formation. Si Les Explorateurs Engagés n'a pas réceptionné l'accord de financement, vous serez facturé de l'intégralité du coût de la formation. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la part non prise en charge vous sera directement facturée.

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

À défaut de paiement d'une seule facture à son échéance, l'intégralité des sommes dues par le Client deviendra immédiatement exigible.

4 - RESPONSABILITÉ – INDEMNITÉS

L'employeur, ou selon le cas le participant, s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de Les Explorateurs Engagés ou des participants.

Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré Les Explorateurs Engagés pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par son préposé, et, contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que Les Explorateurs Engagés ne puisse être recherchée ou inquiétée.

5 - DROIT DE CONTRÔLE DE INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION

Les Explorateurs Engagés se réserve le droit, si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, d'annuler cette formation au plus tard quatorze [14] jours calendaires avant la date prévue.

Les Explorateurs Engagés se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un animateur, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Les Explorateurs Engagés se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit :

- De refuser toute inscription ou accès à un Client qui ne serait pas à jour de ses paiements
- D'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnité.

6 – MEDIATION

Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, le consommateur, sous réserve de l'article L.612.2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, dans un délai inférieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès du professionnel.

Cet établissement a désigné, par adhésion enregistrée sous le numéro 50555/VM/2212 la SAS Médiation Solution comme entité de médiation de la consommation.

Pour saisir le médiateur, le consommateur doit formuler sa demande :

- Soit par écrit à :

Sas Médiation Solution

222 chemin de la bergerie
01800 Saint Jean de Nioist
Tel. 04 82 53 93 06

- Soit par mail à : contact@sasmediationsolution-conso.fr

- Soit en remplissant le formulaire en ligne intitulé « Saisir le médiateur » sur le site <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>

Quel que soit le moyen de saisine utilisé, la demande doit impérativement contenir :

- Les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques du demandeur,
- Le nom et l'adresse et le numéro d'enregistrement chez Sas Médiation Solution, du professionnel concerné,
- Un exposé succinct des faits. Le consommateur précisera au médiateur ce qu'il attend de cette médiation et pourquoi,
- Copie de la réclamation préalable,
- tous documents permettant l'instruction de la demande (bon de commande, facture, justificatif de paiement, etc.)

7 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants de la formation, le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations Les Explorateurs Engagés ou à des tiers, les dits supports et ressources pédagogiques sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de Les Explorateurs Engagés ou de ses ayants droit.

8 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les Explorateurs Engagés s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données personnelles, effectués à partir du site <https://lesexplorateursengages.com/> soient conformes à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi Informatique et Libertés ») et du Règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 dit « Règlement général sur la protection des données » (ou « RGDP »).

Vous pouvez exercer, conformément aux dispositions des articles 39, 40, 41, et 42 de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vos droits d'accès, de rectification et d'opposition en vous adressant à : Les Explorateurs Engagés – 679 avenue de la République, 59800 Lille.

9 - LOI APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE LE PRÉSENT ACCORD EST RÉGI PAR LE DROIT FRANÇAIS.

Les Explorateurs Engagés, Société à responsabilité limitée à associé unique au capital social de 2000 euros
N° SIREN : 909 223 976 RCS Lille Métropole
N° de TVA Intracommunautaire : FR27909223976
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32591129459 auprès du préfet de région HAUTS-DE-FRANCE
Siège social : 679 avenue de la République, 59800 Lille, France

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'exécution de l'une de ces dispositions, et à défaut d'un accord amiable des parties, le tribunal de commerce de rattachement du siège social de l'organisme de formation sera seul compétent.

Les Explorateurs Engagés, Société à responsabilité limitée à associé unique au capital social de 2000 euros
N° SIREN : 909 223 976 RCS Lille Métropole
N° de TVA Intracommunautaire : FR27909223976
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32591129459 auprès du préfet de région HAUTS-DE-FRANCE
Siège social : 679 avenue de la République, 59800 Lille, France